

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

REUNION PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion de ce 30 avril 2014 ouverte, je souhaite la bienvenue aux étudiants de deuxième année de cours des Sciences Administratives qui sont parmi nous aujourd'hui avec leur professeur, Monsieur LAMAILLE. Merci d'être parmi nous et bon travail.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. Jean-François CLOSE-LECOCQ

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Josette MICHAUX et M. Marc YERNA

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. André DENIS et Mme Evelyn JADIN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour. De plus, une enveloppe contenant le vade-mecum de l'entretien des gazons de sport, Monsieur le Député, merci, et un livre intitulé « LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE » UNE DOYENNE VÉNÉRABLE ET VÉNÉRÉE de Didier MALEMPRÉ.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 13-14/194 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de la Ville de Herstal.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 13-14/194). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est réunie le 28 avril 2014 et a examiné le rapport relatif à l'octroi d'une subvention en matière de Grands Evénements, demande de soutien de la Ville de Herstal.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

Le Collège provincial propose d'octroyer une subvention de 15.000 € à la Ville de Herstal afin de soutenir financièrement l'organisation des manifestations relatives à « 2014 – Année Charlemagne ».

Un Commissaire s'interroge sur le montant total du budget de l'événement et sur la quote-part apportée par la Ville de Herstal.

Au vu du budget que je viens de recevoir tout juste maintenant, le budget total avoisinerait 236.500 € avec une quote-part de la Ville de Herstal et sponsors de 123.500 €.

Un Commissaire s'étonne du caractère tardif de la demande et aimerait savoir si d'autres manifestations ont été envisagées ailleurs sur la province pour commémorer cet anniversaire.

Il lui est répondu que les discussions avec la Ville de Herstal remontent à juin 2013 et que le programme était alors pratiquement finalisé. Seule la Ville de Herstal a introduit un projet.

Cette demande de soutien est votée par 11 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

J'avais juste en partageant avec vous cette réflexion à la suite du rapport de notre Collègue. Il n'y a pas de problème, c'est très bien, je pense qu'on soutiendra l'octroi du subside mais je me posais la question et donc, vous l'avez vu dans le rapport, pourquoi la Province n'a pas un peu réfléchi à faire de cet événement, c'est quand même 200 ans de la mort de Charlemagne, quelque chose d'un peu plus important et donc, il y a aussi Jupille qui est fort liée à Charlemagne mais je pense que l'ensemble de notre province est de manière générale fort liée à ce personnage historique est quand même un grand personnage historique et alors, pour aller même au-delà, cela aurait pu être une bonne occasion de renforcer certains liens qui existent entre notre Province au sein de l'Euregio parce que vous savez que la Ville de Aachen, d'Aix, est quand même une ville très importante concernant ce personnage.

Voilà, c'était simplement une petite réflexion concernant ceci. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/195 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien au Zentrum Für Förderpädagogik Time Out dans le cadre du projet « Espace Tremplin ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 13-14/195). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Comme je n'ai pas votre allocution facile en allemand, je m'abstiendrai de le répéter... Chers Collègues.

En ce qui concerne le document 13-14/195 sur l'octroi de subventions à la formation, un Commissaire s'étonne que d'après ce même document, une avance de 2.500 € serait déjà versée en avril alors que le Conseil ne l'a pas encore approuvé.

Il lui est répondu que ce n'est pas encore le cas et que la première part sera versée après décision du Conseil et que le reste de la subvention sera distribuée en deux autres parties.

Votre première Commission a approuvé ce point avec 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

Document 13-14/196 : Convention relative à la suppression du Centre Psycho-Médico-Social d'Eupen-Saint-Vith et la reprise de ses missions par le Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes en Communauté germanophone.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 13-14/196). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/197 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Direction Générale de l'Enseignement – Aménagement de bureaux au 3^{ème} étage de l'Internat polyvalent de Seraing – Lot 1 (Gros-œuvres et parachèvements) – Lot 2 (Electricité).**Document 13-14/198 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Internat polyvalent mixte de Seraing-Jemeppe – Remplacement des canalisations d'eau chaude.****Document 13-14/199 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Ecole polytechnique de Seraing – Travaux d'aménagement d'une plate-forme pour la formation « cariste ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 13-14/197, 13-14/198, 13-14/199) qui ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 13-14/197 et 198 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Vous avez si bien lu les intitulés que je ne vais pas le refaire Monsieur le Président.

Pour ce qui concerne le document 13-14/197, un Commissaire demande le pourquoi des deux taux différents de TVA.

Il lui est répondu que pour ce qui concerne les travaux de locaux à destination de type « bureau », la TVA de 21 % est de rigueur. Si ce sont les logements ou à destination d'internats etc, c'est 6 %.

Il est également demande la raison pour laquelle nous sommes tenus de passer par une modification budgétaire ; le type de travaux ne semble pas être inattendu et aurait donc pu être au budget dès sa conception.

Il lui est répondu que ces travaux résultent de la réorganisation d'ensemble. Ils ne pouvaient à l'époque être prévus lors de la confection du projet de budget.

Le document 13-14/198. Une seule question a été posée. Démontez les faux plafonds et des gaines de cette époque reste toujours risqué au niveau des matériaux utilisés. N'y a-t-il pas de risque de découvrir de l'amiante ?

Il est répondu que non, il n'y a pas, jusqu'à présent, d'amiante détectée.

Les trois points ont été votés et ont eu pour résultat 9 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Par ailleurs, le document 13-14/199 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

Document 13-14/200 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l’asbl « 361 degrés ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l’ordre du jour (document 13-14/200). Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/201 : Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Société Royale d’Encouragement à l’Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl – exercice 2012-2013/Prévisions 2013-2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l’ordre du jour (document 13-14/201-). Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que la troisième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/202 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Animacy ».

Document 13-14/203 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Spray can Arts ».

Document 13-14/204: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Koyka Théâtre ».

Document 13-14/205 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Espaces Tourisme & Culture ».

Document 13-14/206 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Les amis du Château féodal de Moha ».

Document 13-14/207 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain La Châtaigneraie ».

Document 13-14/208 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien des Editions Luc PIRE.

Document 13-14/222 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « 36 Cow-Boys».

Document 13-14/223 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Latitude 50° ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour et points 2 et 3 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/202, 13/14-203, 13-14/204, 13-14/205, 13-14/206, 13-14/207, 13-14/208, 13-14/222, 13-14/223) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces 9 documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/202, 203, 204, 205, 206, 207, 222 et 223 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que la troisième Commission vous propose d'adopter ces documents.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Ensuite, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que la troisième Commission vous propose d'adopter le document 13-14/205.

Par ailleurs, le document 13-14/208 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission a donc examiné le document 13-14/208. Un Commissaire demande, comme il l'a fait pour un point examiné lors de la cinquième Commission, s'il est normal que la Province accorde une subvention à ce type de société, donc au niveau de la forme juridique.

Il lui est répondu que la Fédération Wallonie Bruxelles a alloué un subside de 10.000 € et que de son côté la Province, en allouant un subside de 3.000 €, permet de boucler le budget nécessaire à la publication du livre.

Le résultat du vote pour ce point est le suivant : 10 pour, 0 contre et 2 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Pierre ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, sur le point 13-14/208 dont on vient de faire rapport, je voudrais rebondir sur l'intervention en Commission de mon éminent collègue du groupe MR, que j'ai pu approfondir et effectivement, nous accordons une subvention en matière de Culture – aide à l'édition, à une société privée. Ne sommes-nous pas là, Mesdames, Messieurs, en train d'ouvrir la boîte de pandore ?

En effet, qu'est-ce qui nous permettrait à l'avenir de refuser d'autres demandes d'éditeurs ou de sociétés privées dès lors qu'elles aient un rapport avec Liège ou la Province de Liège, on peut penser à de très nombreux sujets ?

Voilà, c'était ma question du jour. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote du point 208 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/209 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de la Fondation « SUSA – SAI SUSA Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 13-14/209). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/210 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2013, en application de l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 13-14/210). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/211 : Services provinciaux : Modifications à apporter au Titre VII (De l'évaluation) et à l'Annexe 3 (Bulletin d'évaluation) du statut administratif du personnel provincial non enseignant – Insertion d'un Titre VII bis audit statut portant sur la démission d'office pour inaptitude professionnelle des agents statutaires.

Document 13-14/212 : Services provinciaux : Modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant (article 19) ainsi qu'à l'annexe 2 « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens » de ce même statut administratif – Circulaire formation n° 28 de la Région Wallonne du 19 avril 2013, relative à l'accès aux emplois par voie de recrutement – IFAPME.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 13-14/211, 13-14/212). Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé des conclusions de la Commission.

Pour le point 13-14/211 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le point 13-14/212 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/213 : Services provinciaux : Adoption du Règlement de travail applicable au personnel provincial non enseignant – Adaptation des statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant en découlant et autre modifications desdits statuts.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 13-14/213). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/214 : Services provinciaux : Revalorisation de certains barèmes – Modifications à apporter aux statuts du personnel provincial non enseignant.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 13-14/214). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/215 : Règlement fixant le statut administratif et pécuniaire du Directeur général provincial et du Directeur financier provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 13-14/215). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/216 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à

partir du 1^{er} mai 2014 au Service de la Promotion de la Santé à l'École (PSE).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 13-14/216). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/217 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre provincial liégeois de Promotion et de Gestion en agriculture ».

Document 13-14/218 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RBC Verviers-Pepinster Amateurs ».

Document 13-14/219 : Octroi de subvention en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi ».

Document 13-14/220 : Octroi de subvention en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Team Cycliste de Hesbaye ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 13-14/217, 13-14/218, 13-14/219, 13-14/230). Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/221 : Fusion par absorption de l'ASBL « Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés françaises et germanophone de Belgique », en abrégé « SPMT » asbl, par l'ASBL « ARISTA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/221). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame le Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. J'espère... Chers Collègues. Notre commission s'est réunie au bâtiment Charlemagne vendredi dernier 25 avril. Celle-ci a analysé particulièrement le dossier n°13-14/221 qui traite de l'intégration de la SPMT dans ARISTA. L'administration a fourni toutes les pièces nécessaires à nos travaux. En outre, le Directeur du SPMT, le professeur MARDAGA et M. BRANCKART, réviseur pour le SPMT, étaient présents pour répondre à nos questions.

Après que le Député PIRE ait brossé le récapitulatif des 40 dernières années qui ont vu le SPMT évoluer, 3 questions ont été posées par 3 commissaires différents.

La première : qu'est-ce que ça change pour l'institution provinciale ? La réponse tient en 5 éléments, à savoir :

Premièrement, les relations de collaboration que la Province entretient pour le moment avec le SPMT sont maintenues.

Deux, la représentation des différents groupes politiques du Conseil provincial est inchangée.

Trois, seul change la composition de la structure du contrôle médical en lui-même, c'est-à-dire les modalités de celui-ci. L'effet que la qualité de service rendu sera meilleure et plus efficiente.

Quatre, le Conseil provincial est souverain de la même façon dans ce dossier comme

dans d'autres d'où la nécessité que le dossier SPMT – ARISTA soit présenté en commission et au Conseil.

Et je vous avais annoncé cinq éléments de réponse et il y en a quatre. C'est une petite erreur.

Deuxième question, elle porte sur la position ARISTA – SPMT par rapport aux autres prestataires de service du même type. Après fusion, notre structure occupera la 3^{ème} position au niveau national derrière IDW et MENSURA en deux mais devant SECUREX en quatre. Quant au niveau wallon, notre nouvelle structure deviendra la première dans sa catégorie. .

La troisième et dernière question est plus pratique puisqu'il s'agit d'une part de mettre en avant le délai de deux ans nécessaires pour boucler tous les travaux d'analyse, c'est-à-dire en juin 2014. Et d'autre part, rappeler qu'il y aura également un nouveau contrat de gestion Province de Liège – SPMT.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/224 : Enseignement de la Province de Liège – Direction Générale – Service Gestion : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe dans l'Enseignement qualifiant, de projecteurs DATA, tableaux interactifs et tableaux blancs, pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/224). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/225 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1^{er} mai 2014 au Musée de la Vie Wallonne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/225). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/226 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL-VEGEMAR » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/227 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice

2012/Prévisions 2013.**Document 13-14/228 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-ANIMAL » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/226, 13-14/227, 13-14/228). Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Les documents 13-14/226 et 227 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/228 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

A l'énoncé du point concernant l'évaluation annuel relatif au contrat de gestion entre la Province de Liège et l'ASBL Centre liégeois de productions animales, exercice 2012 – prévisions 2013, un commissaire a relaté que lors du Conseil d'administration de la semaine dernière il y a eu beaucoup de questions à propos du bilan 2013.

Il y aura beaucoup de difficultés à assurer la viabilité de l'ASBL à court terme.

Il lui est répondu que, de fait, il faudra peaufiner les décisions à prendre avec le Président de ladite ASBL.

La commission a adopté le point par 11 pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/229 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SPRL « Philippe Saive Management ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/229). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ce point a été examiné en 5^{ème} Commission et un commissaire se dit étonné qu'on octroie une subvention à une SPRL.

M. le Député précise que cette société a organisé deux coupes du monde de tennis de table et que pour cette première manifestation, il est important de travailler avec des structures compétentes et locales, ce qui est le cas.

Le résultat du vote pour ce point est le suivant : 11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie M. le Président. Mes chers Collègues, une brève intervention. Nous n'allons pas mettre en cause évidemment la pertinence, les compétences d'organiseurs d'événements internationaux mais il nous paraîtrait peut-être intéressant que la Province donne un signal lorsqu'elle subventionne des organismes privés, péripublics, parapublics, s'assurer que lorsqu'ils sont éventuellement débiteurs de deniers à l'égard d'autres pouvoirs publics, ils assurent leurs obligations avant de recevoir un nouveau subventionnement.

Je remercie au Collège provincial d'examiner cela, dossier par dossier.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. D'autres demandes d'intervention ? M. MEUREAU pour une réponse.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc). – Je viens d’entendre une question mais je trouve que question appelle réponse et donc, j’ai dit que j’apprends ici une chose. Un, il faudrait encore savoir quelles sont les autorisations et moyens d’interrogation d’un pouvoir public par rapport à un autre vis-à-vis de l’une ou l’autre association. J’entends bien le geste. Je pense qu’il est totalement impossible de répondre positivement à cette question. Pas de mauvaise volonté mais simplement en fonction de l’aspect juridique et technique des possibilités d’y répondre et donc, au-delà de cela, ce n’est pas de la mauvaise volonté que j’exprime ici, j’entends peut-être un raisonnement, je ferais poser la question sur le plan juridique, je ne suis pas du tout convaincu que l’on puisse répondre positivement à cette question, sans défendre l’une ou l’autre association.

Quand en commission, j’ai été interrogé par rapport à l’utilisation d’une société, j’ai pris d’autres exemples et je pense que l’ensemble des membres de la commission a compris la nécessité de parfois prendre des experts pour l’organisation de tels événements.

Le résumé de la réponse c’est : ok, je prends note de la question. Je pense que c’est impossible d’y répondre mais je le ferai confirmer sur le plan juridique et technique.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député. M. DRION ?

M. DRION (de son banc). – Comme le Député de mon banc. Il suffit de se référer à la législation sur les marchés publics par exemple, où les déclarations sur l’honneur existent. Je peux remettre au Député provincial ou au Collège un formulaire de déclaration sur l’honneur déclarant que...

M. MEUREAU. – A condition qu’il y ait plusieurs sociétés capables d’organiser le même événement avec les mêmes prestations...

M. LE PRESIDENT. – Vous aurez sûrement l’occasion d’en rediscuter entre vous... Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s’abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/230 : Représentation provinciale au sein du Conseil d’administration de l’ASBL « Fédération des Parcs Naturels de Wallonie ».

Document 13-14/231 : Représentation provinciale au sein de l’ASBL « SPMT-ARISTA.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2014

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/230, 13-14/231). Ces deux documents ont été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ces documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2014, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le mercredi 28 mai 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H.